



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2013. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



**CROISSANCE
DES EFFECTIFS À PARTIR
DE 2012**

Avant 2011, les effectifs des branches sont plutôt stables. La croissance observée ensuite pour plusieurs branches peut être en partie liée à l'évolution du traitement de la DADS par l'Insee et non à la seule augmentation des effectifs.

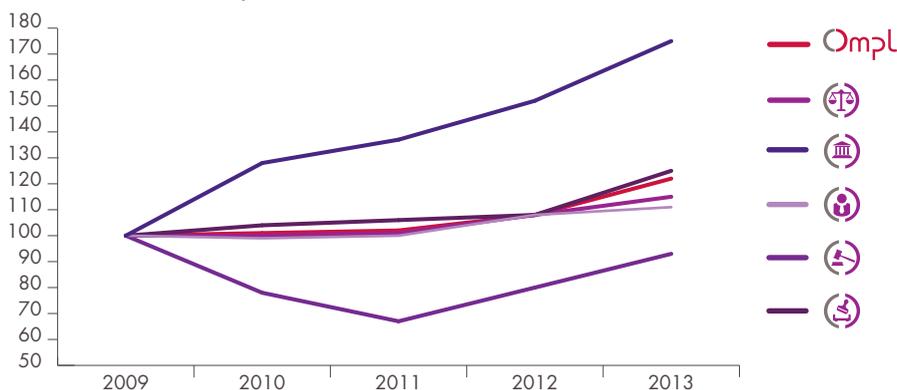
Les études d'administrateurs et mandataires judiciaires et les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires ont de faibles effectifs pouvant induire des variations dans l'échantillon DADS au 12^e. De plus, avant 2010 le périmètre de ces branches n'était pas stabilisé.

Évolution des effectifs salariés

Années						Ompl
2009	1 932	41 700	3 312	10 080	57 024	402 000
2010	2 472	41 364	2 592	10 464	56 892	405 558
2011	2 640	41 796	2 208	10 668	57 312	405 012
2012	2 929	45 049	2 641	10 893	61 512	429 895
2013	3 372	46 464	3 072	12 480	65 388	486 768

Source DADS 2009-2013

Évolution des effectifs par branche en indice



L'indice mesure la variation relative de l'emploi dans chacun des secteurs entre 2009 et les années suivantes. L'indice est le rapport entre les effectifs salariés en 2009 (valeur en 2009 = 100) et les effectifs salariés au cours des années suivantes.

Secteur juridique

Branches professionnelles

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Études d'huissiers de justice

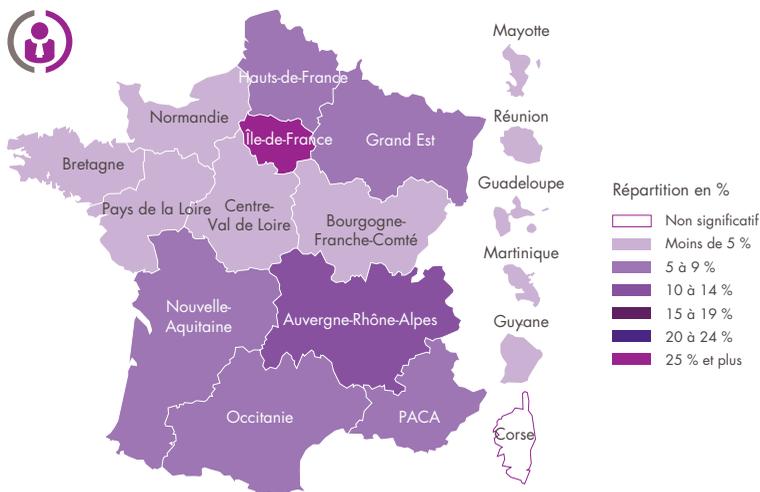
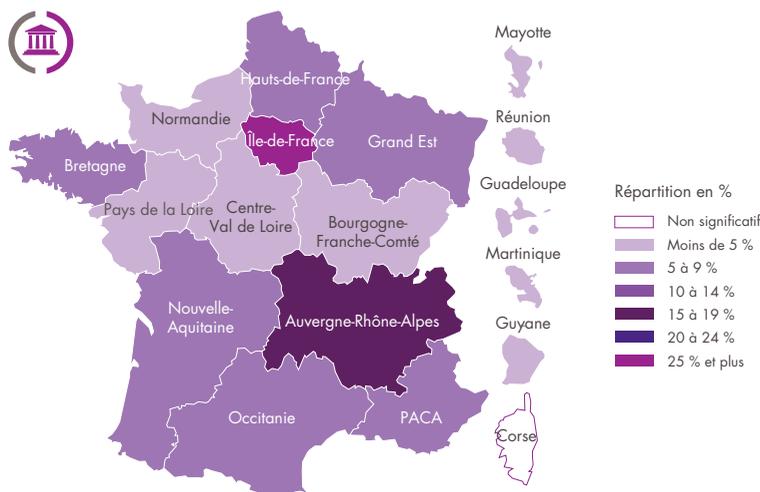
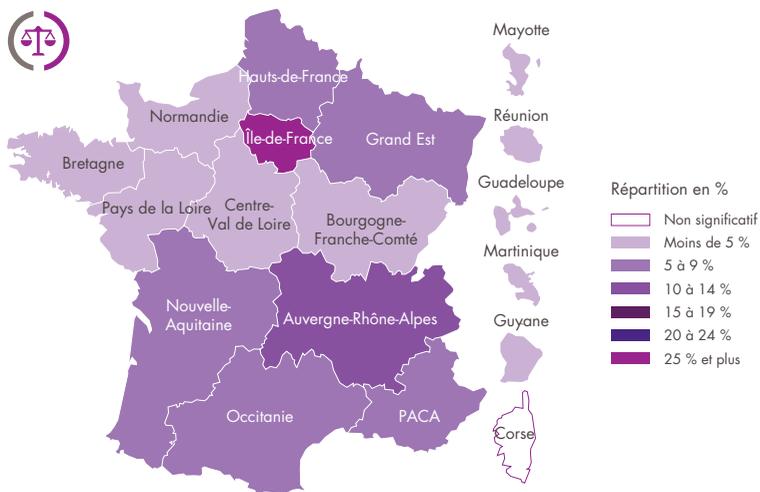


EMPLOI TRÈS CONCENTRÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

- L'Île-de-France rassemble près de 40 % des effectifs du secteur. Son poids est encore plus accentué dans les branches des cabinets d'avocats et des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires. En revanche, les effectifs des deux autres branches sont plus équilibrés sur le territoire national.
- La région Auvergne-Rhône-Alpes est la seconde région pour l'emploi (11 % en moyenne).
- La région Provence-Alpes-Côte d'azur occupe la troisième place.

Les trois premières régions regroupent 58 % des emplois.

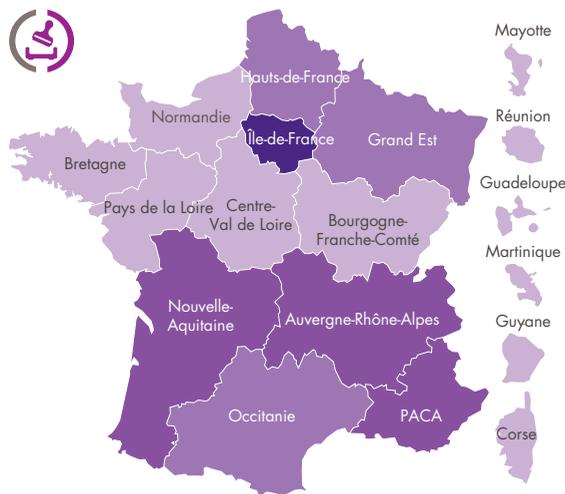
Effectifs par région





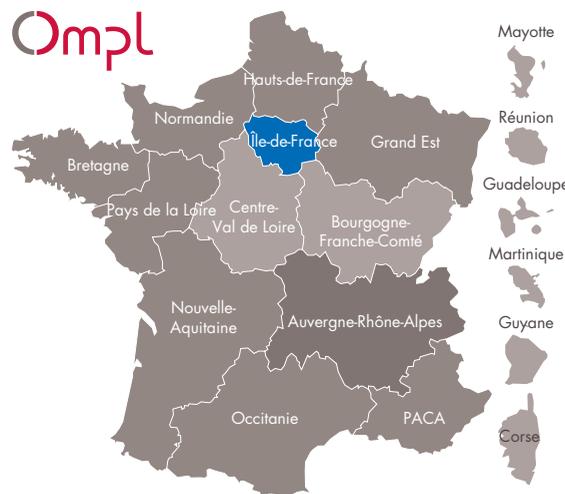
Répartition en %

- Non significatif
- Moins de 5 %
- 5 à 9 %
- 10 à 14 %
- 15 à 19 %
- 20 à 24 %
- 25 % et plus



Répartition en %

- Non significatif
- Moins de 5 %
- 5 à 9 %
- 10 à 14 %
- 15 à 19 %
- 20 à 24 %
- 25 % et plus



Répartition en %

- Moins de 5 %
- 5 à 9 %
- 10 à 14 %
- 15 à 19 %
- 20 à 24 %
- 25 % et plus